



31 janvier 2018

(18-0695)

Page: 1/4

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES  
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES PHILIPPINES

La communication ci-après, datée du 30 janvier 2018, est distribuée à la demande de la délégation des Philippines pour l'information des Membres.

---

Comme suite à leur notification datée du 1<sup>er</sup> août 2014 (WT/PCTF/N/PHL/1) dans laquelle elles ont indiqué leurs engagements de la catégorie A, les Philippines présentent les notifications suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/Description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
<b>Article 1 Publication et disponibilité des renseignements</b>					
Article 1:1	Publication	A	-	-	-
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	A	-	-	-
Article 1:3	Points d'information	A	-	-	-
Article 1:4	Notification	A	-	-	-
<b>Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations</b>					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A	-	-	-
Article 2:2	Consultations	A	-	-	-
<b>Article 3 Décisions anticipées</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 4 Procédures de recours ou de réexamen</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence</b>					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	B	31 décembre 2019	31 décembre 2020	-
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	A	-	-	-
<b>Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités</b>					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions imposées aux fins du traitement douanier à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
<b>Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises</b>					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	A	-	-	-
Article 7:2	Paiement par voie électronique	A	-	-	-
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-
Article 7:4	Gestion des risques	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/Description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	A	-	-	-
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	A	-	-	-
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	A	-	-	-
Article 7:8	Envois accélérés	A	-	-	-
Article 7:9	Marchandises périssables	A	-	-	-
<b>Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières</b>					
		B	31 décembre 2018	31 décembre 2020	-
<b>Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit</b>					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:2	Acceptation de copies	A	-	-	-
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10:4	Guichet unique	C	31 décembre 2018	31 décembre 2020	Assistance nécessaire: 1. Formation et autres formes d'assistance technique pour renforcer les capacités en ressources humaines de l'ensemble des organismes gouvernementaux et des autres secteurs concernés qui feront partie du Programme national de guichet unique. 2. Financement pour le développement d'un programme ou d'un logiciel qui servira de système d'exploitation pour le guichet unique national. 3. Financement pour la modernisation du matériel informatique existant qui sera utilisé pour mettre en œuvre le guichet unique national dans tous les points d'entrée et les installations des secteurs participants et des organismes gouvernementaux.

<b>Disposition</b>	<b>Intitulé/Description</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)</b>	<b>Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)</b>	<b>Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)</b>
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	B	31 décembre 2018	31 décembre 2019	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
<b>Article 11 Liberté de transit</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 12 Coopération douanière</b>					
		A	-	-	-